

Déclaration Au CSA Départemental Du 5 Septembre



Les ministres changent mais pas les politiques éducatives. Car, à nouveau, en cette rentrée, l'École publique manque de tout : d'enseignants, de personnels administratifs, d'AESH, d'AED, de médecins, d'infirmières, d'assistants sociaux... Les effectifs dans les classes vont à nouveau exploser - N'oublions pas les 1167 postes supprimés dans le 1^{er} degré - et le ministre Attal prétend régler le problème des cours non assurés par les remplacements de courte durée tant chronophages qu'inutiles et inapplicables, ou par la surveillance des élèves par des AED devant des ordinateurs.

« Le Pacte » constitue une nouvelle attaque contre les statuts pour mettre au pas les personnels. Il est massivement rejeté, comme sont rejetées toutes les mesures de destruction de l'École. Le ministre est aussi contraint d'annoncer le report des épreuves de spécialité du Bac au mois de juin... mais maintient le contrôle continu et la machine à trier Parcoursup, qui empêche chaque année l'accès de milliers de bacheliers aux études supérieures. Il maintient également son offensive contre les lycées professionnels pour placer les jeunes sous la coupe du patronat...

La rentrée, c'est aussi l'entrée en application le 1^{er} septembre de la réforme des retraites qui vole deux ans de vie aux travailleurs. Pendant ce temps, le pouvoir d'achat des fonctionnaires continue de s'effondrer alors que l'inflation explose...

Et que fait le gouvernement ?

Après la provocation du président Macron qui estime qu'il faudrait que les élèves en difficulté, et donc tout ou partie des personnels, reprennent le 20 août, l'annonce du ministre Attal d'interdire le port de l'abaya est une mesure de diversion et de diversion pour détourner l'attention des vrais problèmes de la rentrée et du chaos organisé par le gouvernement.

Ce contre-feu risque de déclencher des conflits et de placer les personnels, en particulier de direction, en grande difficulté.

La FNEC FP-FO rappelle que la Laïcité, c'est avant tout le respect de la loi de 1905 qui assure la liberté de conscience et la neutralité de l'Etat, lequel ne reconnaît, ne salarie et ne subventionne aucun culte. Cela passe par l'abrogation des lois anti-laïques, l'arrêt des mesures de territorialisation et de privatisation de l'École : « Fonds publics à l'école publique, fonds privés à l'école privée ! »

Concernant les écoles et donc aussi celles de notre département pour lesquelles des ajustements de rentrée seront aujourd'hui décidés, le ministre Attal a choisi de faire paraître le décret n°2023-777 relatif aux directeurs d'école en application de la loi Rilhac. Avec ce décret, qui supprime celui de 1989 sur la direction d'école et s'y substitue, le ministre entend mettre en œuvre de manière significative la délégation de compétences des IEN vers les directeurs prévue par la loi Rilhac. Il consacre donc une modification profonde du rôle du directeur -dont les responsabilités s'apparentent désormais de plus en plus à celles d'un chef d'établissement -et par conséquent du fonctionnement de l'École publique.

L'évaluation spécifique des directeurs prévue par ce nouveau décret fera peser une pression permanente sur leurs épaules et constitue un pas supplémentaire vers un statut particulier. La bonification d'ancienneté prévue ne rend pas le décret plus acceptable ! Nul besoin de transformer les directeurs en managers ou en chefs d'établissement pour les augmenter !

Concernant l'école au sens large, les annonces concernant l'enseignement spécialisé ne laissent pas de nous inquiéter. Notre fédération n'a pas manqué d'alerter le nouveau ministre sur les situations catastrophiques d'une ampleur inédite. Elle dénonce les mesures qui visent à réduire les coûts, à continuer de s'en prendre à l'existence des

structures et postes adaptés et aux missions des AESH qui seraient fusionnées avec celles des AED. Elle réclame le retrait de l'acte 2 de l'École inclusive et appelle à la défense de l'enseignement spécialisé, la création des places nécessaires dans les établissements sociaux et médico-sociaux, elle demande un statut de fonctionnaire et un vrai salaire pour les AESH.

Pour finir, à l'heure où certains Professeurs des Écoles s'apprêtent à rejoindre le collège voisin en plus de leur service habituel pour y dispenser des heures de soutien de Français ou de Maths en 6ème, et quelques jours après les dernières annonces présidentielles sur une possible rentrée anticipée pour faire du rattrapage, on ne peut s'empêcher de penser aux 2000 postes supprimés cette année qui s'ajoutent aux 7900 postes de collèges et de lycée qui ont disparu pendant le premier quinquennat. On ne peut s'empêcher de penser aux effectifs qui s'accroissent, aux remplacements qui ne sont pas assurés, aux enseignants spécialisés et notamment ceux des Rased qui font défaut dans le pays entier comme ici, dans notre beau département.

La Fnec-fp FO 09